

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche
UNIVERSITÉ D'AMIENS

DIPLOME DE DOCTEUR

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 30 mars 1992 modifié relatif aux études de troisième cycle

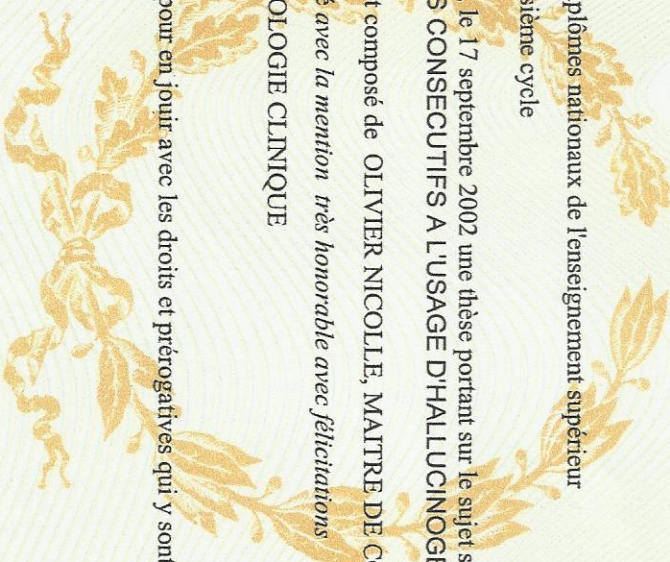
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 17 septembre 2002 une thèse portant sur le sujet suivant :
APPROCHE PSYCHANALYTIQUE DES TROUBLES CONSECUTIFS A L'USAGE D'HALLUCINOGENES.
- TOXICITE ET STRUCTURE,

devant un jury présidé par PAUL-LAURENT ASSOUN et composé de OLIVIER NICOLLE, MAITRE DE CONFERENCE, MARKOS ZAFIROPOULOS
Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé avec la mention *très honorable avec félicitations*

le **DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE** spécialité **PSYCHOLOGIE CLINIQUE**

est conféré à **M. FRED FLIEGE**

né le 25 février 1958 à NUREMBERG (ALLEMAGNE) pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



Fait à Amiens, le 1 mars 2004

Le titulaire

Le Président

N° AMIENS 4544013

Professeur Gilles Demailly



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités d'Amiens,

• Michel Lejoy



/2004200104681